



La Chapelle-Saint-Ursin, le 16 juin 2023

RAPPORT FINANCIER – ANNEE 2022

PREAMBULE

Cette année, pour la première fois, nous avons été amenés à assurer la totalité des loyers et charges des 3 appartements.

EMMAUS du Cher, dont une personne de chaque famille est « Compagnon », a continué à prendre en charge le coût du 3^{ème} logement.

Compte de résultat

Les produits, pour un montant cumulé de 35872 € contre 30412 € en 2021, 15769 € en 2020, 19064 € en 2019, retracent le montant des collectes enregistrées ainsi que le montant des subventions reçues :

- 23.068 € collectés contre 15.284 € en 2021, 9.929 € en 2020, 9.914 € en 2019,
- 12.100 € d'aides reçues, contre 5.800 euros en 2020, 9150 € en 2019,
 - o Aide reçue d'Emmaüs du Cher de 2.000€ pour les frais d'administration
 - o Aide reçue d'Emmaüs du Cher de 10.100 € (1x2.100 € + 8.000 €) pour le financement du 3^{ème} logement
- A quoi il convient d'ajouter 2.635 € de recettes de la Fête de 100 pour 1 en octobre
-

A fin 2022, nous comptons 207 adhérents encore inscrits, contre 217 à fin 2021, 166 à fin 2020, 155 à fin 2019, 133 à fin 2018 et 70 à fin 2017.

Ces chiffres doivent cependant être pondérés pour décrire le nombre d'adhérents actifs, soit ceux ayant fait au moins un versement dans l'année considérée.

A fin 2022, le nombre d'adhérents actifs était de 141 contre 130 en 2021, 107 en 2020, 102 en 2019, 97 en 2018 et 70 en 2017.

La typologie à fin 2022 par mode de paiement est la suivante :

- 46 donateurs sur le site Hello Asso (montant égal à 5.000,00 euros),
- 52 donateurs par chèque (montant égal à 9.770,00 euros)
- 51 par virement bancaire périodique (montant égal à 7.258 euros).

En moyenne, le montant mensuel versé a été de 12,92 € contre 9,79 € en 2021, 7,76€ en 2020, 8,15€ en 2019, 8,50€ en 2018 et 7€ en 2017.

Par localisation : sur 217 adhérents, 162 sont de Bourges et Agglomération, 31 d'autres communes du Cher et 24 d'autres départements.

Comme on peut le constater, le nombre d'adhérents est plutôt stable. Il nous faut toujours continuer notre travail de suivi et de relance.



Les charges s'élèvent à 29.888 € contre 27.552 € en 2021, 7.859 € en 2020, 11.045 € en 2019.

Cette augmentation des charges provient du fait que nous accueillons maintenant complètement 3 familles

- La famille Mayela, à Vierzon, depuis juin 2020, logée par le biais d'ASSIMMO
- La famille Serraj, à Bourges, depuis novembre 2020, logée par le biais de Val de Berry.
- La famille Zhuleku, à Bourges, depuis juin 2021, logée par le biais de Val de Berry

-

- - Les charges du 1er logement représentent un montant de 10.184,36 € pour 2022 (12 mois).

Le loyer en est de 595€ par mois, les charges locatives de 20€ (total : 7.293,50 €), le reste (2.890,86 €) étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

- Les charges du 2ème logement représentent un montant de 8.836,48 € pour 2022 (12 mois)

Le loyer en est de 439,92€ par mois et les charges locatives de 125,19 € (total : 7.139,12 €), le reste (1697,36 €) étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

- Les charges du 3ème logement représentent un montant de 8.157 € (12 mois)

Le loyer en est de 426,11 € par mois et les charges locatives de 96,99 € (total : 6.253,16 €), le reste (1.904,05 €) étant l'électricité, le gaz, l'eau et les assurances.

Enfin, en 2021, les frais de fonctionnement s'élèvent à 2.266,87 € (contre 1.969 € en 2021, 508 € en 2020 et 1.963 € en 2019).

Le montant résultant est donc un excédent de 5.984 € (contre 2.860 € en 2021).

Au bilan, la trésorerie disponible s'élève à 28.556,51 € contre 30546 € à fin 2021.

Affectation du résultat

Le conseil d'administration propose, au vote de l'assemblée générale, d'affecter

- Au compte de Réserves facultatives 7.400 €

(Ce sont les aides exceptionnelles qui pourront être utilisées pour le financement de futurs logements)

- Au budget 2023 : 5.984 €

-

LES PROJETS

Budget 2023

Ce budget, équilibré à 33240 €, traduit la volonté de l'Association de continuer à loger trois familles.

L'une des familles actuelles a obtenu son titre de séjour et devrait, normalement, retrouver son autonomie

En dépenses, le coût moyen de deux logements est évalué à 750 euros (soit le coût loyer + charges), celui du 3^{ème} logement est évalué à 970 €.

Les frais de fonctionnement sont maintenus à 2450 €.

En recettes, il repose sur une continuité d'engagement des 141 adhérents actifs de 2022 et sur l'hypothèse prudente de 15 nouveaux adhérents en 2023.

Il prend en compte l'augmentation de la subvention de fonctionnement à 2000 euros d'Emmaüs du Cher, qui doit, en principe, continuer à nous aider à assurer le loyer et les charges du troisième logement pour l'année 2023

Pour équilibrer, il serait nécessaire d'utiliser une partie des réserves constituées fin 2019, soit 2400 euros.

Nota :



Il est particulièrement important de noter l'insuffisance du niveau de collecte actuel pour assurer l'équilibre des charges de trois logements en année pleine, sans l'aide d'Emmaüs du Cher